



COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI DE LA CATEZH - GARONNE : BILAN ET PERSPECTIVES

13 Janvier 2017 à Grisolles



Présents :

Pierre-Emmanuel RECH (CEN MP), Marlène Kleffert (Fédération Régionale des Chasseurs MP), Thomas Breinig (SMIVAL), Andrée Kienlen (Mairie Grisolles), Yann Laurent (SM Tescou Tescounet), Claire Crubile (Mairie Grisolles), Cyrille Marty (Mairie de Grisolles), Chantal Peze-Rey (Mairie de Grisolles), Nicolas Byczynski (Communauté de communes grand sud Tarn et Garonne), Jean-Noel Carsus (particulier), Fabienne Sans (SMEAG), Jean Louis Flores (Mairie de Grenade), Chloé Blanc (AEAG), Jean-Francois Causse (Fédération des chasseurs 82), Céline Thomas (Rhizobiome), Coralie Golecky (Rhizobiome), Franck Ducasse (SYMAR val d'Ariège), Mathieu Beaujard (SMEAG), Yannick Sabrie (FDAAPPMA82), Véronique Pinchard (LEGTA Ondes), Jean-Francois Gardes (Mairie de Verdun-sur-Garonne), Nelly Pons (DDT82), Amandine Coureau (SM ScoT de la Vallée d'Ariège), Guillaume Baquié (AEAG), Mr Coulon (Mairie de Grisolles), Olga Faget (COPRAE), Nathalie Thomas (CD31), Olivier Plasseraud (FFAAPPMA31), Sandrine Vincelot (ONEMA82), Hervé Taupiac (Mairie Grisolles), Robert Faucanié (FDC82), Marie Tiberghien (Nature Midi-Pyrénées), Michèle Jund (Nature Midi-Pyrénées), Nelly Dal Pos (Nature Midi-Pyrénées).

Excusés :

Rémy Martin (Groupement cocagne 31), Jérôme Pouille (DDT31), Bertrand Landais (Mairie de Blagnac), Pascal Cougoule (CD82), Maité Cabrera (Les gravières garonnais) Rémi Dutard (Sicoval), Toulouse métropole, Jérôme Colié (CD82), Hélène Gineste (DREAL Occitanie), L. Constans (Mairie Castelnau d'Estrétefonds) Marc Senouque (Nature Midi-Pyrénées), Thomas Matarin (Nature Midi-Pyrénées)

Rédactrices : Nelly DAL POS, Michèle JUND

Déroulé de la matinée :

- Accueil par la Mairie de Grisolles
- Ouverture de la journée par *Hervé TAUPIAC, Maire Adjoint de Grisolles*
- Bilan technique de la CATEZH Garonne par *Michèle JUND* (voir présentation)
- La parole aux gestionnaires : les plans de gestion de Mauvers-les-Bordes et de Breguague par *Claire CRUBILE et Cyrille MARTY Commune de Grisolles* (voir présentation)



- Trame bleue et zones humides dans les documents d'urbanisme : principes et réglementation par *Nelly PONS, DDT du Tarn-et-Garonne* (voir présentation)
- Bilan financier et perspectives 2017-2018 pour le réseau de gestionnaires CATeZH Garonne par *l'équipe CATeZH Garonne* (voir présentation)
- Retour d'expérience : prise en compte de la trame bleue et des zones humides dans le cadre du SCOT de la vallée de l'Ariège par *Amandine COUREAU, Syndicat mixte ScoT de la Vallée de l'Ariège* (voir présentation)
- Echanges entre les adhérents sur les attentes vis à vis de la CATeZH, de la Garonne.



Échanges sur les présentations :

Bilan technique de la CATeZH Garonne

CEN-MP « Pourquoi analyser les débits de Garonne et non les hauteurs d'eau ? »

Réponse : Les stations sont choisies afin qu'elles soient les plus représentatives possibles des sites. Cependant certains débits et lames d'eau d'affluents ne sont pas pris en compte avec les stations choisies. Les débits sont plus facilement manipulables que les hauteurs d'eau car on récupère sur <http://www.hydro.eaufrance.fr> des moyennes par jour et par mois alors que les hauteurs d'eau sont données toute les 10 à 20 minutes brutes.

CEN-MP « Est-ce que la Catezh organise des réunions uniquement entre adhérents ? »

Réponse : Non c'est compliqué d'organiser des réunions entre adhérents car il est difficile de réunir tout le monde à la même date d'autant qu'on est sur un grand linéaire. Les journées entre adhérents sont les journées techniques que nous organisons 2 à 3/an. Nous organisons aussi les COPIL de début et fin de plan de gestion pour les adhérents/acteurs d'un site en DPF.

FDAAPPMA82 « la fédération de pêche du 82 va lancer une caractérisation des bras morts du 82. Quelles données la CATEZH récolte-t-elle sur les bras morts ? juste des débits de connexion ? Quels sont les bras que vous suivez dans le 82 ? »

Réponse : Nous allons sur le terrain afin d'avoir les débits minimums de connexions des bras morts, nous sommes en cours d'acquisition des données sur l'ensemble des sites CATeZH. Via la Catezh, nous suivons dans le 82 les sites de Bourret, Saint Cassian et Labreille et via les sites en gestion

directe de Nature Midi-Pyrénées le bras de l'île de Merles. Pour certains sites que nous gérons directement nous avons aussi des relevés topographiques des bras morts.

Les suivis hydrauliques de la Garonne en 2016 et des divers bras ont été présentés (N. dal Pos) : 2016 est une année avec de faibles crues comparativement aux dernières années (débit journalier moyen maximum de 1020 m³/s et débit instantané maximal 1410 m³/s en 2016). L'étiage a été quant à lui plutôt fort en 2016, une année biennale sèche avec pour minimum en septembre 50,7 m³/s, contrairement à 2015 une décennale humide avec un débit minimal en octobre de 71,6 m³/s.

Les suivis de connexions des bras avec le lit principal de la Garonne a permis depuis plusieurs années de caractériser des bras : période de connexion, durée, débit de Garonne pour établir la connexion...

Le suivi des bras permet une analyse comparative des données recueillies, afin de favoriser la prise de décision pour la mise en œuvre d'actions favorables à la reconquête des fonctionnalités.

Fédération Régionale des Chasseurs MP « Quel est le but des suivis des bras morts, la réouverture ? »

Réponse : Notre objectif est de mieux connaître la Garonne et de pouvoir suivre l'évolution de l'enfoncement du lit. Ces mesures nous permettent de caractériser et de hiérarchiser les bras afin de savoir lesquels sont le plus souvent en eau. La réouverture des bras très peu connectés n'est pour l'instant pas d'actualité car le rapport coûts/efficacité est très défavorable. Cependant, nous pouvons agir sur les bras souvent connectés comme ça a été le cas pour le bras de La Nautique à Grenade, où nous avons retiré des embâcles, afin de limiter le processus d'envasement.

SYMAR val d'Ariège « Est-ce que vous avait comme objectif de favoriser le retour des frayères de brochet dans les bras ? »

Réponse : pas spécialement. L'objectif est la restauration de ces annexes fluviales dans un objectif hydraulique. Si une recolonisation végétale se fait avec un milieu humide, cela sera bénéfique d'un point de vue écologique et fonctionnel (épuration).

FDAAPPMA31 : Il y a 20 ans dans la Haute-Garonne nous avons fait des tentatives de réouverture de bras, qui n'ont pas permis de favoriser la fraie de brochet et autres. Les bras ont fini par se refermer et se ré-ensaver. Nous nous sommes rendu compte qu'en plus de l'enfoncement du lit les matériaux étaient chassés petit à petit vers l'aval par érosion. Ce phénomène est inexorable et est en train d'arriver dans le 82. La fédération de pêche du 82 se trouvera donc bientôt confrontée à cette problématique. De plus les fortes hauteurs d'eau de la Garonne ne coïncident pas avec la période de fraie du brochet.

La parole aux gestionnaires : les plans de gestion de Mauvers-les-Bordes et de Bregnage

« Qui est gestionnaire de quoi sur les 3 sites de Grisolles ? »

Réponse : La Baraque est gérée par le CEN-MP, Mauvers et Bregnage par la commune de Grisolles avec un suivi de la CATeZH Garonne.

Véronique Pinchard « comment se passe l'entretien du site ? »

Réponse : tout est fait en régie ou par des prestataires. C'est prévu et donc financé dans les actions du plan de gestion sur la durée de celui-ci.



Trame bleue et zones humides dans les documents d'urbanisme : principes et réglementation.

Remarques :

Le classement en Nzh des zones humides au sein des PLU ne suffit pas. Sans prescriptions dans le règlement du PLU la préservation des milieux humides n'est pas assurée.

SMEAG : Dans l'observatoire de la Garonne figure des déclinaisons du SRCE (lien Internet : <http://www.observatoire-garonne.fr/page.php?p=0-0>).

CEN MP : Il est nécessaire de faire des propositions au bureau d'étude accompagnant les révisions de documents d'urbanisme pour les pousser à faire des préconisations. Les associations locales peuvent pousser mais on ne peut pas intervenir partout.

Les élus doivent être informés dès le début de l'élaboration du PLU(I) et être ambitieux dans leur classement et leur règlement. Il existe actuellement trop peu d'options de prescriptions efficaces pour les zones humides dans les PLU et PLUi.

DDT82 : Il est nécessaire d'encore sensibiliser, de rencontrer les différents acteurs du territoire. Il n'y a pas d'idées magiques pour améliorer les résultats.

SMEAG : Les élus pourront être plus ambitieux grâce au SDAGE Garonne (fin de rédaction probable fin 2017) ou les différentes zones humides (issues des différents inventaires) seront intégrés.

L'inventaire des Zones Humides permet d'avoir de nouvelles données lors de révision des PLU mais c'est récent.

Rhizobiome : Nous conseillons les communes quand le PADD est fait et s'ils veulent étendre la zone urbaine.

AEAG : L'Agence peut financer le volet eau des documents d'urbanisme (SCoT, PLU...) selon les cas, si cela peut aider à une meilleure prise compte des zh dans ces DU.

Retours d'expériences : prise en compte de la trame bleue et des zones humides dans le cadre du SCOT de la vallée de l'Ariège par Amandine COUREAU, Syndicat mixte SCoT de la Vallée de l'Ariège

Au travers de cartes parlantes présentées aux élus du territoire, Mme Coureau explicite la démarche pour une prise en compte des zones humides dans le SCOT val d'Ariège. Environ 1000 ha ont pu être « sauvés » de l'urbanisation. L'accompagnement lors de l'élaboration des DU facilite grandement la préservation des espaces naturels.

Quelques problèmes soulevés :

Si vous n'avez pas de documents au-dessus des PLU, PLUi qui interdit toute urbanisation de zones humides, vous avez beau avoir le principe réglementaire vous n'avez pas de réelle efficacité sur terrain et plus tard se sera difficile. Besoin d'un animateur de terrain pour tous prendre en compte.

Dans les partenaires associés lors de l'élaboration des nouveaux documents d'urbanisme généralement il n'y a pas l'agence de l'eau, pas de syndicat de rivière s'il n'y a pas de SAGE donc aucun acteur de l'eau.

SM Lèze : Confirme leur non sollicitation et leur non prise en compte pour l'élaboration des documents. Nécessité aussi de prioriser l'urbanisation en dehors des zones inondables, car énormément de constructions dans ces zones.

En 30 ans 300 km de haie (¼ des linéaires de haies) ont disparu sur le territoire. Il faut protéger les haies et les ripisylves. Elles peuvent être protégées par les EBC (Espaces Boisés Classés existant ou à



recréer) ou en **Elément Particulier du Paysage**, mais les élus n'acceptent pas toujours les EBC (contraintes en cas d'entretien). Cependant, cela permet d'informer la municipalité des enjeux et d'avoir un outil sur lequel s'appuyer. Sans ça on ne peut pas se prémunir d'une coupe à blanc en bord de rivière.

Syndicat mixte ScoT : doit être : nécessiter de sensibiliser la DDT localement pour avoir un partage de la connaissance et avoir un discours commun à adresser aux communes.

Michèle Jund : les restaurations/plantation de ripisylves devrait être mis en EBC afin de les protéger au cas où les politiques locales changent.

Les échanges concluent sur la nécessité pour les élus d'être bien accompagnés. Nature Midi-Pyrénées est l'une des structures qui porte un programme de sensibilisation sur la Trame verte et bleue.

APRES MIDI : Visite terrain à Mauvers-les-Bordes (Grisolles)



Plusieurs panneaux signalétiques ont été installés sur le site : ci-dessus le panneau d'entrée.

Lors d'un arrêt en bordure du bras mort, nous avons observé des plaques en caoutchouc noir, dont l'objectif est d'attirer les reptiles (processus de thermorégulation) afin d'élaborer un suivi des espèces sur le site. (Plus d'informations : http://www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/fichiers/protocole_reptiles.pdf)

Nous longeons deux types de plantations : des plantations de feuillus mixtes afin de favoriser les espèces locales et des peupliers de culture sur 7 ha (selon itinéraires technique de type ITM1 proposé par le CRPF). Les objectifs sont de favoriser les espèces locales, de diversifier la mosaïque d'habitat. L'ancienne peupleraie, atteinte de maladie et exploitée en 2005 n'avait pas dégagée un revenu important. La mairie a cependant souhaité garder quelques hectares en peupleraie de culture à vocation économique.

Une partie est volontairement laissée en prairie alluviale (2ha), afin d'accueillir une faune spécifique (papillons, orthoptères ...). La Fédé de chasse fait remarquer que les bords de Garonne ont perdu



quasi tous les milieux prairial. Entretien par une fauche tardive pour permettre aux espèces végétales tardives de fleurir et pour protéger les orthoptères (criquet et sauterelles) qui ont des cycles de vie tardifs.

Vue sur un atterrissement de Garonne en bordure de la rive droite qui génère un petit bras vif dans le lit mineur. Connaissant la dynamique de la Garonne, on suppose que ce nouvel atterrissement est voué à se rattacher à la berge.

Nous avons visité les deux nouveaux observatoires en bois qui ont été posés sur le site, l'un en bord de Garonne, l'autre dans la prairie. L'objectif est de pouvoir observer l'avifaune sans être vu. Ils ont été conçus et fabriqués en régie par la commune.



La visite s'achève vers 16H.

Nous remercions l'ensemble des intervenants pour la qualité de leur intervention et les participants pour leur vif intérêt aux questions de gestion des zones humides alluviales.

